



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ FINANCIER  
ET ADMINISTRATIF

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XXXI)/1  
5 août 2016

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

TRENTE-ET-UNIÈME SESSION  
7 - 12 novembre 2016  
Yokohama (Japon)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Budget administratif biennal approuvé des exercices 2016 et 2017
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques
    - (ii) Compte subsidiaire des projets
  - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour les exercices 2014 et 2015
10. Nomination du commissaire aux comptes
11. Dévalorisation des fonds de l'OIBT
  - (a) Révision du Règlement financier, des Normes de vérification comptable et des articles pertinents du Règlement intérieur de l'OIBT
  - (b) Incidences sur les projets et mesures d'amélioration
  - (c) Implications juridiques
12. Programme de travail biennal du Comité pour 2017-2018
13. Demande d'un allègement d'obligations de la part de la République Centrafricaine
14. Élection du Président et du Vice-président pour 2017
15. Dates et lieux des trente-deuxième et trente-troisième sessions
16. Autres
17. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
18. Rapport de la Session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La trente-et-unième session du Comité financier et administratif sera inaugurée par son président M. Rob Busink (Pays-Bas).

### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des réunions relatif aux travaux des Comités sera déterminé à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance commune à tous les Comités.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Le Comité pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister aux séances en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets**

[Document ITTC/EP-51]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Le rapport de la cinquante-et-unième réunion du Panel d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figure sous la cote de document ITTC/EP-51.

### **Point 5 - Budget administratif biennal approuvé des exercices 2016 et 2017**

[Document CFA(XXX)/2 Rev.3]

Lors de sa trente-et-unième session de novembre 2015, le Conseil a approuvé le projet de budget administratif de la période biennale 2016 et 2017, selon les termes de l'article 19(4) de l'AIBT de 2006.

Le rapport de la trentième session du Comité financier et administrative mentionne en son point 16(1) que, « prenant acte des incertitudes actuelles, il pourrait être nécessaire de revoir le budget biennal pour l'exercice 2017 ».

### **Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs**

[Document CFA(XXXI)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXI)/3 qui présente le détail des contributions des Membres aux budgets administratifs des exercices 1986 à 2016, comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

### **Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif**

[Document CFA(XXXI)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXI)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2016 et aux ressources disponibles.

**Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali**

[Document CFA(XXXI)/5]

- (a) Compte special :
  - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques,
  - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXI)/5 qui détaille la position et l'état des ressources de ces comptes. Ce document présente également la situation des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

**Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour les exercices 2014 et 2015**

[Documents CFA(XXX)/6 Rev.1 et CFA(XXXI)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/6 Rev.1, et, s'il y a lieu, préconiser au Conseil d'accepter le rapport des vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'exercice 2014.

Le Comité pourra aussi examiner le document CFA(XXXI)/6 et, s'il y a lieu, préconiser au Conseil d'accepter le rapport des vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'exercice 2015.

**Point 10 - Nomination du commissaire aux comptes**

[Document CFA(XXXI)/7]

Le Conseil en sa quarante-neuvième session, conformément à la décision 2(XLII), décidait de nommer le cabinet "BDO" pour effectuer la vérification des comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour la période biennale 2013-2015.

Le commissaire aux comptes ont achevé leur vérification des comptes de l'Organisation de l'exercice 2015 et le rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice 2015 est examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXI)/7 et préconiser au Conseil la nomination d'un commissaire aux comptes chargé de vérifier les comptes de l'Organisation des exercices 2016 et suivants, sous réserve des conditions énoncées dans les décisions 10(XXXI) et 2(XLII) du Conseil.

**Point 11 – Dévalorisation des fonds de l'OIBT**

[Document ITTC(LII)/11]

- (a) Révision du Règlement financier, des Normes de vérification comptable et des articles pertinents du Règlement intérieur de l'OIBT.

Le Comité pourra examiner les révisions projetées des règlements concernés, qui sont préparées conformément à la Décision 1(LI.1) et que l'on trouvera sous la cote de document ITTC(LII)/11.

- (b) Incidences sur les projets et mesures d'amélioration

Le Comité pourra débattre de l'incidence de la dévalorisation des fonds de l'OIBT sur les projets, et envisager des mesures susceptibles d'améliorer la situation à cet égard.

- (c) Implications juridiques

Le Comité pourra débattre des implications et mesures juridiques relatives aux placements financiers de l'OIBT, y compris l'action en justice intentée contre le conseiller en placements, conformément à la décision 4(LI.1).

**Point 12 - Programme de travail biennal du Comité pour 2017-2018**

[Document ITTC(L)/10 Rev.1]

Prenant acte des pertes financières de l'OIBT et conformément à la recommandation du GCNO et du Conseil, le Comité pourra envisager une prolongation d'un an du Programme de travail biennal (PTB) 2015-16 et délibérer des implications que comporte pareille mesure (y compris émettre des propositions portant sur le choix des activités du PTB en cours susceptibles de bénéficier d'un soutien prioritaire du Conseil), et proposer des activités devant être inscrites dans un projet de Programme de travail OIBT pour la

période biennale 2018-2019, ce projet de PTB étant destiné à être examiné et adopté par le Conseil en sa cinquante-troisième session en 2017.

**Point 13 - Demande de dispense d'obligations de la part de la République Centrafricaine**

En sa trentième session, le Comité financier et administrative a délibéré de la demande émise par la République centrafricaine de procéder à une radiation de ses arriérés de contribution à l'Organisation, conformément à l'article 30 de l'AIBT de 2006 relatif aux « dispenses » et il a décidé de diffuser la lettre auprès de tous les pays membres. Le Comité a conclu d'examiner favorablement la demande déposée par la République Centrafricaine de faire radier ses arriérés de quotes-parts de contribution à l'OIBT sur la période 2005 – 2011 et que cette question soit inscrit comme point prioritaire de l'ordre du jour de la trente-et-unième session du Comité.

**Point 14 - Élection du Président et du Vice-président pour 2017**

L'élection du Président et du Vice-président du Comité pour 2017 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 15 - Dates et lieux des trente-deuxième et trente-troisième sessions**

Les dates et lieux des trente-deuxième et trente-troisième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions.

**Point 16 - Autres**

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 17 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 18 - Rapport de la Session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport à la cinquante-deuxième session du Conseil pour examen et adoption.